

"La Communauté des Six entrave-t-elle le progrès du monde non communiste ?" dans Le Monde diplomatique (Février 1992)

Légende: En février 1962, au seuil du passage à la deuxième étape de la période transitoire prévue pour l'établissement du Marché commun, le mensuel français Le Monde diplomatique s'interroge sur les conséquences de la création de la Communauté économique européenne (CEE) sur l'économie mondiale.

Source: Le Monde diplomatique. dir. de publ. Beuve-Mery, Hubert ; Réd. Chef Honti, François. Février 1962, n° 94. Paris.

Copyright: (c) Le Monde Diplomatique

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"la_communaute_des_six_entrave_t_elle_le_progres_du_monde_non_communiste_"_dans_le_monde_diplomatique_fevrier_1992-fr-4b0b40e2-0e98-492e-980f-d0be0f8bf93.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 17/09/2012

La communauté des Six entrave-t-elle le progrès du monde non communiste ?

Le succès du Marché commun n'a pas découragé tous ses critiques; il en est ainsi du professeur Angelos Angelopoulos qui reprend ici la thèse classique des partisans du libre-échange et insiste sur les dangers qu'à son sens l'existence et surtout les récents développements de l'Organisation font courir à l'Occident.

Par ANGELOS ANGELOPOULOS

Au seuil de la deuxième étape du Marché commun, le problème majeur qui se pose, et qui prendra avec le temps une importance singulière, n'est pas de savoir si les Six arriveront à vaincre leurs difficultés internes — agricoles ou autres — mais, si le Marché commun est une unité capable de promouvoir le développement économique international ou, au contraire, une organisation dont le fonctionnement est susceptible d'aggraver les difficultés du monde non communiste, et de porter préjudice à l'unité du monde occidental.

La Communauté économique européenne concerne en effet la coopération des six pays les plus industrialisés de l'Europe, dont le commerce extérieur représente presque le tiers du volume du commerce mondial. En formant une véritable union économique, ces Etats cherchent à instaurer une « économie dominante », d'autant plus puissante qu'elle sera protégée à l'extérieur par un tarif commun.

Quelles seront en réalité les répercussions du Marché commun — dont la force compétitive s'accroîtra avec le temps — sur les autres pays ? Il y a, en principe, deux ensembles de pays avec lesquels le Marché commun entrera nécessairement en compétition: le bloc soviétique et le reste du monde non communiste.

Il ne semble pas que les incidences du Marché commun doivent être très importantes pour le commerce des pays de l'Est, étant donnée sa structure, et d'ailleurs ce sont surtout les visées politiques du Marché commun qui motivent les attaques soviétiques contre ce groupement.

Il en ira tout autrement des pays non communistes demeurés en dehors du Marché commun. Ici il faut distinguer deux groupes: les pays en voie de développement et les pays industrialisés.

Les inquiétudes du « tiers monde »...

Lors de la dernière session du G.A.T.T., fin novembre 1961, les représentants des pays sous-développés — tous ministres du commerce et de l'industrie — se sont élevés avec force contre la politique de discrimination et de restrictions, adoptée par les pays industrialisés et contraire, selon eux, à l'esprit du G.A.T.T. qui préconise une coopération internationale sans obstacle. Cette politique a eu pour résultat de freiner l'expansion du commerce des produits alimentaires et des matières premières des régions en voie de développement. Ce fait se trouve corroboré par une récente étude de l'O.N.U., selon laquelle, bien que le volume des échanges internationaux ait presque doublé au cours des dix dernières années, les exportations des pays insuffisamment développés sont restées considérablement en retard par rapport à cet accroissement et leur part dans le commerce mondial diminue et n'atteint en 1960 que 24%, contre 31,5% en 1953.

Les représentants des pays sous-développés craignent avec raison que cette inégalité d'accroissement s'accroisse lorsque le Marché commun entrera dans sa seconde phase d'activité. Ils redoutent que leurs exportations ne subissent un nouveau fléchissement et cela pour deux raisons.

Tout d'abord le tarif extérieur du Marché commun, qui est souvent supérieur aux anciens tarifs, exercera à la longue une influence défavorable sur leurs exportations. D'autre part, la mise en valeur des ressources des pays sous-développés est déjà entravée par la concurrence parfois ruineuse des pays de la C.E.E. En effet, aucun pays de la Communauté n'a le droit de vendre ses produits aux autres pays membres à des prix inférieurs à ceux qui sont pratiqués sur son propre marché. En revanche, tout membre de la Communauté est libre de vendre ses produits dans les pays tiers, même au-dessous du prix de revient. De plus les jeunes industries d'exportation des pays en voie de développement sont handicapées par le tarif extérieur qui favorise très nettement les producteurs des pays du Marché commun.

Dans ces conditions, le commerce extérieur des pays en voie de développement se présente sous des perspectives assez sombres; d'ailleurs ces pays considèrent le tarif du Marché commun comme « une dérogation aux droits qui leur ont été assurés par le G.A.T.T. » et s'opposent énergiquement à ce que le progrès des uns s'accomplisse au détriment des autres. Comme l'a souligné notamment le représentant du Brésil, « ces pays se voient ainsi contraints d'affronter l'une des plus graves menaces qui aient jamais pesé sur leur commerce extérieur.

... et celles des pays industrialisés

Il reste maintenant à examiner le cas des pays industrialisés qui n'appartiennent pas au Marché commun, au nombre desquels il faut surtout citer les Etats-Unis, le Canada et la Grande-Bretagne.

En ce qui concerne le marché élargi des Six, il est naturel que les importations provenant des pays non communautaires diminuent progressivement en raison de la barrière extérieure. Notons que le volume des échanges entre les Six s'est accru de 20% par an entre 1958 et 1960, contre 12% avant la création du Marché commun et cet accroissement deviendra plus fort au cours de ces prochaines années, par suite de la suppression des obstacles douaniers. Une autre menace, qui pèse sur les pays tiers, est due au fait que la concurrence des pays du Marché commun s'étendra sur leurs marchés intérieurs, notamment sur celui des Etats-Unis, rendu particulièrement vulnérable par des prix de revient supérieurs à ceux des pays du Marché commun. Une récente enquête a montré que les coûts globaux sont inférieurs de 15% dans les pays du Marché commun et les coûts de la main-d'œuvre de 46% à ceux relevés aux Etats-Unis pour des produits analogues. De plus, sur le marché des pays en voie de développement une rivalité surgira entre les pays industrialisés non communautaires et les pays du Marché commun.

Devant ces menaces de concurrence du Marché commun, quelle sera l'attitude des pays industrialisés ?

La Grande-Bretagne et certains pays de l'A.E.L.E., comme la Suisse, la Suède et l'Autriche ont déjà demandé à coopérer avec la C.E.E.: la Grande-Bretagne sous forme d'adhésion et les autres pays sous forme d'association. Si ces pays participaient au Marché commun, le renforcement de ce groupement économique intensifierait la concurrence entre le bloc du Marché commun et le bloc de l'Amérique du Nord et accentuerait les réactions des pays moins développés à l'égard du Marché commun.

Cette situation risque de se détériorer encore parce que les pays développés sont devenus actuellement les plus grands exportateurs de produits agricoles et parce que les pays en voie de développement ont besoin de nouveaux débouchés pour leurs jeunes industries. L'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne au Marché commun aggraverait cette situation, car la Grande-Bretagne, qui est maintenant le plus grand importateur de produits agricoles provenant du Canada, de l'Australie et des Etats-Unis, satisferait désormais ses besoins en s'approvisionnant dans les pays du Marché commun.

Face à ces perspectives peu favorables au progrès futur de l'économie occidentale, que feront, d'une part, les pays membres de la C.E.E. qui subissent actuellement le contrecoup de leurs divergences économiques et, d'autre part, les pays industrialisés qui restent en dehors de l'accord ?

L'avenir du Marché commun dépendra sans doute, non seulement de sa capacité de neutraliser ses contradictions internes, tant économiques que politiques, mais également de l'attitude des pays tiers et avant tout de celle des Etats-Unis.

Jusqu'à présent les Etats-Unis, influencés par l'idée de l'union politique de l'Europe, ont soutenu le Marché commun et envisagé avec une sorte d'indifférence les inconvénients commerciaux qui pourraient en découler. Mais maintenant que ces inconvénients s'accroissent et que les perspectives d'exportation ne sont pas très favorables, que feront les Etats-Unis ?

L'administration Kennedy préconise une révision de la politique commerciale avec l'étranger, car le *Reciprocal Trade Act* — en vigueur depuis 1934 — arrive à expiration le 30 juin 1962. Les projets essentiels

qui tendent à un abaissement des barrières douanières; ne sont-ils pas incompatibles avec les menaces du Marché commun, qui peuvent conduire le Congrès à adopter une politique plus protectionniste ? Comment pourrait-il appliquer une politique d'abaissement de tarifs douaniers au moment où les pays du Marché commun « ferment » leur économie et installent leur concurrence à l'intérieur même du marché américain ? « *La réalité elle-même*, écrivait récemment une revue des Etats-Unis, *montre à tous les Américains objectifs que les intérêts commerciaux de leur pays rencontrent maintenant en Europe une communauté commerciale qui dès aujourd'hui rivalise avec eux sur le plan économique et, en fait, envisage même un certain leadership.* »

Les Etats-Unis peuvent-ils réviser leur politique douanière sans prendre les mesures adéquates pour neutraliser les dangers d'une concurrence absolument nouvelle ? Pour qu'un abaissement des droits de douane soit réalisable, il faudrait que les Etats-Unis — de même que le Canada — participent, eux aussi, au Marché commun, qui deviendrait dans ce cas un « Marché atlantique ». Si cela se réalisait, le traité de Rome prendrait un autre aspect. Dans ces conditions, le Marché commun se transformerait en une large union, à laquelle prendraient part — ce qui serait plus logique — tous les pays appartenant aujourd'hui au G.A.T.T. Si les Etats-Unis restent en dehors du Marché commun, une rivalité s'établira entre ces deux blocs.

La vocation réelle de l'Europe

Or, de quelque côté qu'on examine le Marché commun, on est bien obligé de constater que sa création — c'est le moins qu'on en puisse dire — constitue dans le fonctionnement de l'économie internationale une anomalie qui risque d'aggraver les divergences existant entre les pays de la C.E.E. et les pays non communautaires et d'accentuer les contradictions au sein du monde occidental.

En effet si l'on envisage le Marché commun à la lumière de l'article 55 de la Charte des Nations unies qui exige de ses membres la création des « *conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social* » ou sous l'angle de la Charte de la Havane qui préconise la suppression graduelle de tous les obstacles douaniers en vue de favoriser une coopération internationale, on est en droit de se demander si le traité de Rome n'est pas incompatible avec la lettre et l'esprit des deux chartes universelles susmentionnées ?

Si l'on tient compte des résolutions du Conseil économique et social de l'O.N.U. qui s'est maintes fois prononcé en faveur d'un développement accéléré des pays arriérés, le Marché commun ne risque-t-il pas d'apparaître aux yeux de ces peuples comme un groupement économique redoutable cherchant à progresser aux dépens des autres pays ?

Vouloir limiter l'Europe au Marché commun alors qu'elle a joué un rôle mondial tout au long du XIX^e siècle, c'est la conduire délibérément à son déclin.

La vocation de l'Europe est universelle. Même avec ses diversités et ses contradictions, l'Europe peut et doit jouer un rôle de premier plan. Ceux qui mettent comme préalable l'unification économique et politique de l'Europe dans le cadre du Marché commun risquent d'être contredits par les événements. Si les pays industrialisés restaient indifférents à l'égard des problèmes pressants qui se posent dans les pays sous-développés et s'ils laissaient s'aggraver le déséquilibre et l'inégalité, cette attitude pourrait être fatale à l'Occident.

Une série de difficultés surgissent donc, au moment même où le Marché commun commence à se manifester d'une manière tangible dans l'économie mondiale. Il est probable que ni les inspirateurs ni les rédacteurs du traité de Rome n'avaient pu prévoir la complexité et l'envergure de ces nouveaux problèmes. Espérons que les dirigeants de la Communauté européenne pourront les reconsidérer, en tenant compte de la nécessité impérieuse d'une expansion de l'économie mondiale, de la responsabilité de l'Europe et des intérêts véritables du monde occidental.

A la lumière de ces considérations ne conviendrait-il pas d'envisager une transformation du Marché commun en une union douanière ouverte à tous les pays du G.A.T.T. ? Une telle décision ne rapprocherait-elle pas les objectifs de ces deux institutions et ne favoriserait-elle pas une coopération internationale sans obstacle et

sans discrimination ?

La question se pose et mérite d'être discutée.